

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL PROCES-VERBAL – REUNION DU 22 DECEMBRE 2021

Membres présents : Nodjialem MYARO (Présidente de la LFH, procuration donnée par Olivier KRUMBHOLZ), Pascal BOURGEOIS (DTN), Christophe CASSAN (représentant des entraîneurs), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de LBE), Sabine GUILLIEN-HEINRICH (représentant des clubs de LBE), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Florence MORAGLIA (présidente de la CNCG, personne qualifiée en matière de contrôle de gestion), Jean-Marie SIFRE (représentant des clubs de LBE), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de LBE).

Assistent : Fabrice ARCAS, Eric BARADAT, Florence BARO, Thibaut DAGORNE, Christian DUME, François GARCIA, Benoît HENRY, Vanessa KHALFA, Pierre PRADEAU, Gwenhaël SAMPER, Laëtitia SZWED-BOBET.

Le 22 décembre 2021, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence intégrale. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2021
- Point médical
- Demande de l'UCPHF : suppression de la finale aller/retour de la LBE saison 2022/2023
- Report de l'AG du 17 janvier – proposition de date
- Questions diverses

La réunion a débuté à 12h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2021

Les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2021 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Point médical

Gwenhaël SAMPER indique qu'en raison de l'incertitude qui plane sur ce que sera la situation sanitaire au moment de la reprise du championnat de LBE il a été fait le choix de ne pas modifier le protocole Covid LFH pour le moment. Par ailleurs, la FFHandball va interroger le ministère des sports sur l'application aux sportifs professionnels de la règle selon laquelle tout cas contact, même vacciné, ne peut plus pratiquer le handball.

Gérard JUIN confirme qu'il est important d'attendre à ce stade pour modifier le protocole Covid LFH. Cela impliquera des échanges et une forte réactivité début janvier 2022.

Pascal BOURGEOIS confirme qu'à ce stade le ministère des sports n'a donné aucune indication étant lui aussi sans doute dans l'attente d'autres informations. Il explique que pour les compétitions internationales ce sont des règlements sportifs spécifiques qui s'appliquent pour gérer la situation sanitaire.

Christophe CASSAN demande si des dispositions spécifiques sont prévues en cas de reports de rencontres.

Fabrice ARCAS explique que si les reports ne sont pas trop nombreux ils pourront être gérés. En revanche s'il fallait faire face à un report massif, il faudra peut-être repenser la formule du championnat dans son ensemble.

Gwenhaël SAMPER rappelle que la saison dernière la FFHandball, comme les autres fédérations et les ligues professionnelles, avait eu une autorisation exceptionnelle du ministère des sports pour changer le format de compétition en cours de saison. Aussi, si les organisateurs devaient faire face à une problématique de report

longue, il est vraisemblable que le ministère des sports prendrait des décisions pour sécuriser juridiquement les championnats et leur permettre d'aller à leur terme.

Pascal BOURGEOIS précise qu'il y a une position intermédiaire qu'il faut commencer à penser dès à présent qui est celle de mettre à l'isolement toute une équipe au premier cas contact au sein de celle-ci ce qui entraînerait potentiellement le report de plusieurs rencontres.

Thierry WEIZMAN indique qu'il est possible de continuer à faire jouer les cas contacts sous réserve de les tester.

Pascal BOURGEOIS explique que c'est effectivement le principe qui est appliqué dans les compétitions internationales mais qui va à l'encontre de ce qui semble désormais préconisé par le ministère des sports. Ce point sera clarifié dans les prochains jours.

3. Demande de l'UCPHF : suppression de la finale aller/retour de la LBE saison 2022/2023

Pierre PRADEAU explique que cette demande de suppression de la finale du championnat a été présentée au préalable devant le groupe de travail calendrier. Le diagnostic fait par l'UCPHF est que cette finale a peu de sens car elle ne récompense pas forcément l'équipe la plus régulière sur la saison. Il rappelle qu'elle avait été mise en place lors du passage à 14 équipes et la suppression des play offs. Elle avait alors été conservée uniquement dans une logique événementielle. Or elle ne concerne que deux équipes et est parfois mise en avant au détriment d'un match de championnat. Cette demande s'intègre également dans une logique de volonté d'allègement du calendrier compétitif. L'UCPHF estime qu'avec le nouvel outil utilisé pour élaborer le calendrier, il est possible de positionner des affiches tout au long de la saison, de les promouvoir efficacement et de garder un intérêt pour le titre, la relégation et la qualification européenne jusqu'à la fin de la saison.

Pierre PRADEAU ajoute que cette suppression de la finale interviendrait au bénéfice d'un événement organisé au cours de la saison, qui concernerait tous les clubs de LBE (voire ceux de D2F pour créer une dynamique) et serait sans enjeu sportif. L'UCPHF pense que cet événement pourrait être la vitrine de la LFH en mettant en avant les meilleures joueuses, les entraîneurs, les arbitres, ... Il pourrait être proposé à un club d'organiser cet événement permettant de démarcher de nouveaux publics et partenaires voire un nouveau diffuseur. Il estime par conséquent que le groupe de travail calendrier devrait réfléchir à une date pour organiser cet événement et qu'un nouveau groupe de travail devrait être constitué pour imaginer cet événement à construire ensemble.

Benoît HENRY explique que l'AJPB a consulté les joueuses sur le principe de l'abandon des finales compensé par un événement non compétitif. Les avis ne sont pas unanimes mais une large majorité est favorable à ce projet.

Nodjialem MYARO demande comment a été menée cette consultation. Benoît HENRY explique qu'il y a eu une double consultation auprès des référentes de chaque équipe et auprès d'un groupe spécifique « calendrier » qui se veut le plus représentatif possible des joueuses.

Christophe CASSAN précise que 7Master a organisé deux réunions en visio conférence sur ce point et que l'ensemble des entraîneurs est favorable à l'organisation d'un événement et donc à la suppression de la finale.

Nodjialem MYARO explique qu'il est important aujourd'hui de distinguer la demande mise à l'ordre du jour de suppression de la finale qui est d'ordre réglementaire, de celle de l'organisation d'un événement. Aujourd'hui le travail de la COC c'est de répondre à un bon de commande institutionnel.

Fabrice ARCAS confirme que cette demande a été évoquée en groupe de travail calendrier et qu'il a été demandé de le présenter en Codir puisque la COC doit disposer d'une commande formalisée et validée institutionnellement pour bâtir un calendrier en groupe de travail.

Thierry WEIZMAN explique qu'il est minoritaire mais qu'il fait partie de ceux qui ne veulent pas supprimer la finale car c'est un événement de fin de saison très télégénique et source de revenus financiers non négligeables pour les clubs et joueuses qui la jouent. En outre c'est un événement qui permet de saluer les joueuses qui quittent le club en fin de saison.

Pierre PRADEAU dit entendre la nécessité de distinguer la suppression de la finale de l'organisation d'un événement mais précise qu'il l'a évoqué pour expliquer la position de l'UCPHF et notamment sa volonté de conserver une stratégie événementielle.

Gwenhaël SAMPER met en garde sur le fait que l'assemblée générale devra également se positionner sur cette demande car elle conduirait à modifier la formule du championnat et non les dispositions du règlement particulier de la LFH.

Laëtitia SZWED-BOBET demande, en sa qualité d'élue à l'événementiel, à être associée au groupe de travail qui pourrait être constitué.

Thibaud DAGORNE précise qu'il y a une réflexion globale sur le « catalogue » des compétitions qui a amené à cette demande de suppression de la finale mais également à imaginer la politique événementielle qui en découlerait. L'idée est par conséquent de travailler ensemble au sein de la LFH à une politique événementielle.

Nodjialem MYARO constate que les réflexions sur le projet d'événement ont déjà été très poussées puisqu'une date a même été évoquée. Elle exprime son désaccord sur la méthode de travail et rappelle que la LFH est l'organe au sein duquel toutes les parties prenantes doivent travailler de façon concertée et collaborative. Elle rappelle en outre que si un tel événement devait voir le jour il devra être cohérent par rapport à la dynamique du championnat et à l'intégrité des joueuses.

Après discussions, le comité de direction valide, à la majorité (6 voix pour), la suppression de la finale aller/retour de la LBE saison 2022/2023.

Cette modification de la formule de la compétition devra être soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la LFH. La COC et le groupe de travail « calendrier » élaboreront le calendrier de la saison 2022/2023 selon la formule qui sera validée par l'assemblée générale.

Vanessa KHALFA précise que certains contrats conclus par la LFH jusqu'en 2024 incluent de la visibilité exclusive sur cette finale et que la suppression de celle-ci devra faire l'objet de négociations ou de compensations qui auront des conséquences financières y compris pour les clubs de LBE.

4. Report de l'AG du 17 janvier – proposition de date

Les membres du comité de direction sont convenus de décaler l'assemblée générale initialement prévue le 17 janvier au 25 janvier 2022 à 12h30 pour tenir compte de l'évolution du contexte sanitaire.

5. Questions diverses

- ✓ Mondial féminin en Espagne

Christophe CASSAN exprime sa satisfaction quant à la réussite de l'opération menée par 7Master pendant le Mondial féminin en Espagne et qui a concerné une délégation de près de 25 personnes en dépit de la situation sanitaire.

Pascal BOURGEOIS félicite 7Master pour l'élargissement de cette opération à d'autres populations qui permet le décloisonnement.

Christophe CASSAN précise que l'opération est celle menée par 7decœur qui a effectivement contribué à créer du lien. Il confie la volonté de 7Master d'avoir des échanges avec la fédération sur ce type d'événements qui pourraient être collaboratifs.

Pascal BOURGEOIS invite 7Master à se rapprocher de l'IFFE pour explorer des pistes de travail.

Thibaut DAGORNE explique que la délégation comprenait des entraîneurs de LBE, D2F, N1F et des personnes temporairement sans emploi ainsi qu'une paire de deux jeunes arbitres dans un objectif d'observation et de

partage. La volonté autour de ce type d'événement est de valoriser à l'international le handball français, la LBE et la filière féminine.

Nodjialem MYARO demande si l'objectif est de reproduire ces événements à l'occasion de chaque compétition internationale.

Christophe CASSAN indique que le coût de ces opérations est important mais que la volonté est d'organiser chaque année un regroupement des entraîneurs sur le partage d'expérience et un autre plus informel.

Nodjialem MYARO donne son accord pour travailler de manière collaborative et pour donner des rendez-vous plus réguliers que les événements internationaux.

François GARCIA remercie d'avoir intégré le binôme d'arbitres à cette délégation, qui a été ravi de cette participation. Il explique que la DNA a également mené une campagne d'observation sur de nombreux matchs pour analyser les évolutions liées à l'arbitrage et estime qu'il serait intéressant de comparer ces informations avec celles collectées par la délégation emmenée par 7Master.

Laëtitia SZWED-BOBET demande si la fédération ou la LFH peut être associée à ce type d'événement pour faire des retours et donner des informations.

Thibaut DAGORNE précise que le contexte sanitaire a rendu très incertain ce projet jusqu'au dernier moment mais est favorable à des interventions plurielles à l'avenir.

Nodjialem MYARO indique que c'est l'occasion pour les membres du comité de direction de féliciter l'équipe de France féminine pour ses résultats obtenus lors de ce Mondial.

Pascal BOURGEOIS estime en effet que cette équipe a réalisé un parcours exceptionnel, dont on ne mesure par encore l'énorme valeur, compte tenu du contexte, de la période post olympique et de l'état physique des joueuses. Il tient à souligner le travail des clubs pour avoir mis ces joueuses dans de bonnes conditions. Il estime que cette médaille est une passerelle vers l'avenir et notamment vers les Jeux de Paris 2024 qui vont nécessiter pour atteindre les objectifs un travail collaboratif de la fédération, des clubs, des entraîneurs, ... dans le respect des prérogatives de chacun.

Nodjialem MYARO tient à féliciter l'équipe de France et les clubs car les organismes étaient épuisés physiquement et mentalement après les Jeux Olympiques de Tokyo. Elle note également que cette équipe a fait la Une de l'Equipe à 5 reprises pendant le Mondial, illustrant les avancées en termes de médiatisation, communication et visibilité. Elle espère que le handball féminin parviendra à « surfer » sur cette médaille d'argent.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et clos la réunion.

La réunion s'est terminée à 13h15.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH